Nom de l'entreprise

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Services de secours d'urgence

Code du travail, art. D4711-1

Adresse et numéro d'appel des services de secours d'urgence.

Hôpital ou centre de secours le plus proche

Urgences : 112 · Pompiers 18 · SAMU 15 · Police 17 · Sourds et malentendants 114 (SMS)

Document à jour au 29/10/2026 · généré par Vigie Agent · à vérifier et mettre à jour au moins une fois par an

L'autorisation administrative préalable ou l'autorisation provisoire d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient (art. L612-14 du Code de la sécurité intérieure).